

**SESSIONI URDINARIA DI U 2018  
U 31 D'UTTROVI DI U 2018**

**N° 2018/ 037**

**MUZIONI  
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA :** THOMAS LINALE PE U GRUPPU « *custruimu l'avvene* »
- **UGHJETTU :** *surfréquentation de la réserve naturelle de Scandola*
- 

**Considérant** la fragilité et la richesse environnementale du site de la réserve naturelle de Scandola à la fois classé site Natura 2000, et inscrite sur la liste du patrimoine mondiale de l'Unesco.

**Considérant** l'augmentation constante depuis plusieurs années du nombre de visiteur durant la période estivale.

**Considérant** que cette augmentation de fréquentation induit une détérioration écologique importante et objective du site et des espèces naturelles qui le compose.

**Considérant** que cette détérioration est principalement dû aux embarcations à moteurs quel qu'en soit leurs tailles ( navette, bateau de plaisance, jet-ski...).

**Considérant** l'importance économique de la réserve et des flux touristiques quelle génère pour le tissu économique locale.

**Considérant** la situation particulière des habitants de Girolata.

## **L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA**

**Demande** que des mesures soit prisent par les autorités compétentes pour :

- interdire toutes les embarcations à moteurs qui ne sont pas à finalité professionnelle dans la réserve naturelle de juin à septembre

- établir un quota efficace réduisant significativement le nombre d'embarcation à moteur professionnel à finalité touristique dans la réserve naturelle de juin à septembre.

**Demande** que les mesures prises fassent l'objet d'aménagements proportionnés pour les habitants de Girolata afin de ne pas les pénaliser dans leurs déplacements.